

64ÈME CIRCON DES JEUNESSES
DE L'AUBONNE



8-12 JUILLET 2015
MONTHEROD - PIZP

du

mercredi 17 juin 2015

au

mercredi 24 juin 2015

1 Dispositions générales

1.1 Principes

En prenant part au 64^{ème} Giron des jeunes de l'Aubonne, chaque participant admet les dispositions de ce plan de tir.

1.2 Durée, heures de tir et ouverture du bureau

Mercredi 17 juin 2015	17h-20h30
Vendredi 19 juin 2015	16h-20h30
Samedi 20 juin 2015	8h-12h/ 13h-18h30
Mercredi 24 juin 2015	17h-20h30

Le bureau sera ouvert 30 minutes avant le début des tirs et il ne sera plus délivré de munition 30 minutes avant la fin des tirs.

1.3 Inscriptions

A l'avance par l'intermédiaire des sociétés ou sur place au bureau des tirs. Aucun rangeur ne sera organisé. Les inscriptions sont à envoyer à :

Pantoni Johanna – Chemin de la Chaussée 8 - 1174 Montherod
johanna_pantoni@hotmail.com

1.4 Cibles et marquage

Quatre cibles électroniques à 300m SIUS Ascor SA 8800, conformes aux règles FST.

1.5 Proclamation des résultats et distribution des prix

Les distinctions sont remises le jour mêmes sur présentation des feuilles de stand au bureau. Les autres prix seront remis le dimanche de la fête lors de la partie officielle.

1.6 Livret de tir

Le livret de tir au prix de CHF 5.00 est obligatoire pour tous les participants. Il est non-remboursable et doit être présenté au bureau après les tirs.

1.7 Participants

Le tir est réservé uniquement aux membres des sociétés de jeunesse du Giron de l'Aubonne ainsi qu'aux sociétés invitées et leurs anciens membres respectifs.



1.8 Munitions

Seule est admise la munition d'ordonnance remise par les organisateurs. La munition est délivrée et tirée sur place. Le prix de la cartouche est de CHF 0.35, son prix est compris dans celui des passes. Les douilles restent la propriété de la société de tir de Montherod-Pizy-Perroy. La munition non tirée est remboursée au bureau de tir.

1.9 Armes

Seules les armes d'ordonnance sont admises. Elles devront être conformes aux prescriptions de la Fédération Suisse des Tireurs (FST) ainsi qu'à la nomenclature des moyens auxiliaires autorisés par le DDPS. Il est interdit de transporter dans le stand ou de laisser au râtelier une arme chargée. Le tireur sera rendu responsable de l'inobservation de cette disposition. L'organisation décline toute responsabilité pour les armes et le matériel endommagé ou perdu.

1.10 Déroulement et règles de tir

Les règles de tir de la Fédération Suisse des Tireurs (FST) sont affichées au stand et font foi. Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est seul responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant les feuilles de stand immédiatement après le tir. Seuls les moniteurs de tir sont autorisés à faire des corrections, elles doivent être visées par les auteurs. Les réclamations doivent être faites immédiatement au chef de stand. Les tireurs se soumettent obligatoirement aux règles de sécurité édictées par la FST et imposées par les organisateurs. Toute personne sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants peut être exclue du tir.

1.11 Assurances

Tous les tireurs et tout le personnel de l'organisation sont assurés contre les accidents auprès de l'USS. Tous les assurés renoncent à l'avance à toute indemnité non couverte par l'USS.

1.12 Dispositions finales

Tout tireur prenant part au tir accepte les dispositions de ce plan de tir. L'organisation se réserve la possibilité de compléter au besoin les présentes dispositions par affichage au stand. Pour les cas non prévus, le règlement de tir de la FST sera appliqué.



2 Cibles

2.1 Cible Exercice

Armes	Selon point 1.9 des dispositions générales
Champ des points	Cible A, 1 m ; divisée en 10 cercles
Nombre de coups	5 / coups par coup, interruption à volonté
Position	Mousqueton : couché bras franc, les vétérans avec appui. Fusil d'assaut 57 et 90 ; sur appui réglementaire.
Prix de la passe	CHF 5.00 (la passe CHF 3.25 et la munition CHF 1.75)
Distinction	Aucune
Disposition générale	Nombre de passes illimité

2.2 Cible Walt Disney (Giron)

Armes	Selon point 1.9 des dispositions générales
Champ des points	Cible A, 1 m ; divisée en 10 cercles
Nombre de coups	10 coups par coup, sans interruption
Position	Mousqueton : couché bras franc, les vétérans avec appui. Fusil d'assaut 57 et 90 ; sur appui réglementaire.
Prix de la passe	CHF 15.00 (la passe CHF 11.50 et la munition CHF 3.50)
Distinction	Aucune
Disposition générale	Passe unique à participation obligatoire pour tous les membres des sociétés du giron

2.3 Cible Robin des bois (Individuelle)

Armes	Selon point 1.9 des dispositions générales
Champ des points	Cible A, 1 m ; divisée en 10 cercles
Nombre de coups	10 / dont 6 coups par coup et 4 coups en série
Position	Mousqueton : couché bras franc, les vétérans avec appui. Fusil d'assaut 57 et 90 ; sur appui réglementaire
Prix de la passe	CHF 15.00 (la passe CHF 11.50 et la munition CHF 3.50)
Distinction	Aucune
Disposition générale	Passe unique à participation obligatoire pour tous les membres des sociétés du giron



2.4 Cible Buzz l'éclair (Médaille)

Armes	Selon point 1.9 des dispositions générales
Champ des points	Cible A, 1 m ; divisée en 10 cercles
Nombre de coups	8 / dont 5 coups par coup et 3 coups en série
Position	Mousqueton : couché bras franc, les vétérans avec appui. Fusil d'assaut 57 et 90 ; sur appui réglementaire.
Prix de la passe	CHF 15.00 (la passe CHF 12.20 et la munition CHF 2.80)
Distinction	68 points pour hommes et femmes ne faisant pas partie d'une société de jeunesse (anciens) 63 points pour hommes et femmes faisant partie d'une société de jeunesse
Disposition générale	Ouverte aux tireurs des sociétés du giron et invitées ainsi qu'aux anciens membres. Rachats à CHF 10.00

2.5 Cible Merlin l'enchanteur (Anciens)

Armes	Selon point 1.9 des dispositions générales
Champ des points	Cible A, 1 m ; divisée en 10 cercles
Nombre de coups	10 / dont 6 coups par coup et 4 coups en série
Position	Mousqueton : couché bras franc, les vétérans avec appui. Fusil d'assaut 57 et 90 ; sur appui réglementaire.
Prix de la passe	CHF 15.00 (la passe CHF 12.20 et la munition CHF 2.80)
Distinction	Aucune
Disposition générale	La passe « Anciens » est obligatoire pour les anciens et les non-membres d'une société de jeunesse sans possibilité de rachats. Les membres d'une société de Jeunesse ne peuvent pas tirer cette passe. Elle compte pour le classement des anciens.



3 Classements et prix

3.1 Sociétés

3.1.1 Classement

3.1.1.1 Catégorie Giron

Pour prendre part au classement société, chaque société membre du giron doit être représentée par un minimum de cinq tireurs et être au minimum le 50 % des membres (arrondi à l'entier supérieur) inscrits sur les listes de Jeunesses figurant sur le site internet www.jeunesses-aubonne.ch.

La société organisatrice devra tirer les listes des membres des jeunesses sur le site internet susmentionné au maximum un mois avant les tirs du giron afin de faire les calculs et de mentionner le nombre de tireurs que doit présenter chaque société pour être classée. Ces renseignements seront à envoyer avec les listes pour les diverses inscriptions lors du Giron.

A la fin des tirs, le comité central effectuera à l'aide de deux de ses membres un contrôle intégral des classements ainsi que du nombre de tireurs par société.

Une société n'ayant pas le nombre de tireurs requis sera classée au dernier rang.

3.1.1.2 Catégorie Invité

Pour prendre part au classement société, chaque société invitée doit être représentée par un minimum de quatre tireurs.

Une société n'ayant pas le nombre de tireurs requis sera classée au dernier rang.

3.1.2 Prix

3.1.2.1 Catégorie Giron

Société Reine	Channe vaudoise en étain de 10 dl + une grande couronne de laurier de couleur or et gagne également le challenge société
Société Vice-reine	Channe vaudoise en étain de 5 dl + une grande couronne de laurier de couleur argent
Société 3 ^{ème}	Channe vaudoise en étain de 3 dl + une grande couronne de laurier simple

3.1.2.2 Catégorie Invité

Société Reine	Coupe
Société Vice-reine	Coupe
Société 3 ^{ème}	Coupe



3.2 Rois et Reines

3.2.1 Classement

Roi (Catégorie Giron)	Le meilleur résultat entre la passe « Giron » et la passe « Individuelle » déterminera le roi du Giron.
Reine (Catégorie Giron)	Le meilleur résultat entre la passe « Giron » et la passe « Individuelle » déterminera la reine du Giron.
Roi (Catégorie Invité)	Le meilleur résultat entre la passe « Giron » et la passe « Individuelle » déterminera le roi invité.
Roi (Catégorie Invité)	Le meilleur résultat entre la passe « Giron » et la passe « Individuelle » déterminera la reine invitée.

Lors d'une égalité dans le classement individuel, le nombre de dix fera foi suivi du nombre de neuf. Quand le nombre de dix et de neuf n'arrive toujours pas à déterminer le classement entre deux tireurs, leur âge sera pris en considération et le tireur le plus jeune sera favorisé.

3.2.2 Prix

3.2.2.1 Roi catégorie Giron

Roi	Channe en étain de 7.5 dl + une couronne de laurier or .
Vice-roi	Channe en étain de 5 dl + une couronne de laurier argent .
3 ^{ème}	Gobelet en étain de 1 dl + couronne de laurier simple
4 ^{ème} au 12 ^{ème}	Palmes

3.2.2.2 Reine catégorie Giron

Reine	Channe en étain de 7.5 dl + une couronne de laurier or
Vice-reine	Channe en étain de 5 dl + une couronne de laurier argent
3 ^{ème}	Gobelet en étain de 1 dl + couronne de laurier simple
4 ^{ème} au 12 ^{ème}	Palmes

3.2.2.3 Roi catégorie Invité

Roi	Coupe + une palme en or
Vice-roi	Coupe + une palme en argent
3 ^{ème}	Coupe + une palme



3.2.2.4 Reine catégorie Invité

Reine	Coupe
Vice-reine	Coupe
3 ^{ème}	Coupe

3.3 Trois Passes

3.3.1 Classement

Premier aux trois passes	L'addition de la passe « Giron », de la passe « Individuelle » ainsi que de la passe « Médaille » (1 ^{ère} passe) détermineront le premier aux trois passes
Première aux trois passes	L'addition de la passe « Giron », de la passe « Individuelle » ainsi que de la passe « Médaille » (1 ^{ère} passe) détermineront la première aux trois passes

Pour le classement du premier ainsi que de la première aux trois passes les catégories Giron et Invité sont mélangées.

Lors d'une égalité dans les classements aux trois passes, le résultat de la passe « Giron » fera foi. Quand la passe « Giron » n'arrive toujours pas à déterminer le classement entre deux tireurs, leur âge sera pris en considération et le tireur le plus jeune sera favorisé.

3.3.2 Prix

3.3.2.1 Catégorie Hommes

1 ^{er}	Channe en étain de 7.5 dl
2 ^{ème}	Channe en étain de 5 dl
3 ^{ème}	Gobelet en étain de 1 dl
4 ^{ème}	2 bouteilles
5 ^{ème}	1 bouteille

3.3.2.2 Catégorie Dames

1 ^{er}	Channe en étain de 7.5 dl
2 ^{ème}	Channe en étain de 5 dl
3 ^{ème}	Gobelet en étain de 1 dl
4 ^{ème}	2 bouteilles
5 ^{ème}	1 bouteille



3.4 Anciens

3.4.1 Classement

Premier des anciens	Le meilleur résultat de la passe « Anciens » déterminera le premier des anciens (en tenant compte que seul le premier résultat compte)
Première des anciennes	Le meilleur résultat de la passe « Anciens » déterminera la première des anciennes (en tenant compte que seul le premier résultat compte)

Lors d'une égalité dans les classements des anciens, le nombre de dix fera foi suivi du nombre de neuf. Quand le nombre de dix et de neuf n'arrivent toujours pas à déterminer le classement entre deux tireurs, leur âge sera pris en considération et le tireur le plus jeune sera favorisé.

3.4.2 Prix

3.4.2.1 Catégorie Hommes

1 ^{er}	Channe en étain de 3 dl et couronne de laurier
2 ^{ème}	Channe en étain de 2 dl
3 ^{ème}	Gobelet en étain
4 ^{ème}	6 verres de la fête
5 ^{ème}	1 bouteille

3.4.2.2 Catégorie Dames

1 ^{er}	Channe en étain de 3 dl et couronne de laurier
2 ^{ème}	Channe en étain de 2 dl
3 ^{ème}	Gobelet en étain
4 ^{ème}	6 verres de la fête
5 ^{ème}	1 bouteille

Le président de la Commission de tir :
Berger Jean-Luc

Le président de la Société de tir :
Berger Kurt

Le président d'Organisation :
Conne Eric

Plan approuvé par la Société Vaudoise des Carabiniers (SVC)

